

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 27 octobre 2023

OBJET : Convention avec la DRAC pour financer un poste d'assistant de conservation

L'An deux mille vingt trois
Le vingt-sept octobre,
Le Conseil communautaire de la communauté de communes « Piège-Lauragais-Malepère »,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la salle polyvalente sur la commune de Generville,
Sous la présidence de M. André VIOLA

Date de Convocation du Conseil Communautaire : 19 octobre 2023

Secrétaire de séance : Christian OURLIAC

Présents : Francis ANDRIEU, Jean BONNAFIL, Bernard BREIL, Thierry CADENAT, Régis CALMON, Serge CAZENAVE, Jérôme DARFEUILLE, Jean-Marc ESTREM, Jean Henry FARNE, José FROMENT, Jean-François IMBERT, Olivier JULLIN, Maryse LALA-LAFFONT, Éric LANNES, Catherine LASSALLE, Christian LUCATO, Didier MATTIA, Bernard NAUDINAT, Christian OURLIAC, Aurélien PASSEMAR, Benjamin PEYRAS, Pascale RASTOUIL, Roselyne RIOS, Alain ROUQUET, Jean-Louis SABLICK, Jean-Baptiste SARDA, Florence SCIAU, Serge SERRANO, Floréal SOLER, Yolande STEENKESTE, Estelle VILESPY, André VIOLA.

Absents et excusés : Loïc ALBERT, Didier ALRIC, Bruno BERTRAND, Marie-Hélène BOYER, Régis BRUTY, Pierre CAZAL, Dominique FROMILHAGUE, Lionel GARRIGUES, Emilien GUILHEMAT, Bernard JUILLA, Denis JUIIN, Jean-Christophe MARIO, Jean-Claude MARTY, Jean-Claude MAURETTE, Anne-Marie MAZIERES, Paul PAINCO, Michel PUJOL, Françoise RODE, Rachel STREMLER, Pierre VIDAL.

Avant donné pouvoir : Brice ASENSIO à André VIOLA, André CATHALA à Roselyne RIOS, Jacques DANJOU à Bernard BREIL, Sarah DANJOU à Estelle VILESPY, Muriel DENUC GUICHET à Aurélien PASSEMAR, Claudie FAUCON-MEJEAN à Jérôme DARFEUILLE, Florence FOURRIER à Alain ROUQUET, Magali FRECHENGUES à Thierry CADENAT, Hélène Marty à Christian OURLIAC, Éric MISSE à Pascale RASTOUIL.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver la signature avec la DRAC d'une convention pour financer un poste d'assistant de conservation.

En accord avec le schéma de développement de la lecture publique, les partenaires de la présente convention s'engagent à un poste de catégorie B selon les modalités suivantes :

Envoyé en préfecture le 30/10/2023
Reçu en préfecture le 31/10/2023
Publié le
ID : 011-200035707-20231027-D202310_10-DE

	Etat - DRAC	Communauté de Com
1 ^{ère} année (dates début et fin)	70 %	30%
2 ^{ème} année (date)	50 %	50%
3 ^{ème} année (date)	30 %	70%
4 ^{ème} année (dates début et fin)	0 %	100%

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
à l'unanimité, après en avoir délibéré,

APPROUVE la signature avec la DRAC d'une convention pour financer un poste d'assistant de conservation

AUTORISE le Président à faire la demande de subvention, à signer les conventions et tout document relatif à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président



André VIOLA


Le secrétaire de séance



Christian OURLIAC

Rendu exécutoire par l'envoi en préfecture le 31/10/2023 et la publication sur le site internet de la communauté de communes le 02/11/2023

Le Président



André VIOLA